



Le système carcéral camerounais marque une avancée dans le domaine des droits de l'homme



Plus d'une trentaine des représentant/es locaux de l'administration pénitentiaire ont pris part à l'atelier de validation

Yaoundé — Dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement de l'Administration pénitentiaire et dans la perspective d'humaniser davantage les maisons d'arrêts, le Ministère de la Justice, avec le soutien du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale et la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, a validé l'avant-projet de Code de déontologie pour le personnel pénitentiaire, lors d'un séminaire national tenu les 6 et 7 février à Mbalmayo.

C'est au terme des deux jours de travaux intenses que les représentant/es des différentes institutions partenaires ont peaufiné la quarantaine d'articles qui composent le projet de texte. Il s'est agi d'un véritable travail de fond qui a été animé par le Ministère de la Justice et enrichi par les expériences des professionnels/elles du domaine carcéral issus des dix régions du pays ainsi que des représentants du Barreau du Cameroun et de la société civile. Le texte adopté aborde diverses thématiques en relation avec le milieu carcéral dans une dimension liée au respect des droits humains.

Les débats nourris durant les travaux ont permis aux participant/es d'adopter quelques recommandations tournant autour de l'accord du privilège de juridiction au personnel de l'Administration Pénitentiaire,

de l'intégration de l'enquête de moralité comme une condition de recrutement du personnel de l'Administration Pénitentiaire, du besoin de dotation en armes non létales pour ces derniers ou encore de la prise de dispositions pour doter les délégations régionales de moyens adéquats pour assurer la formation continue de leur personnel. Par ailleurs, les participant/es ont aussi souhaité recevoir le projet de code en langue anglaise. A cet égard, une équipe technique restreinte de relecture a été mise sur pied dans l'optique d'appuyer le travail de traduction qui sera fait dans ce sens par les soins du Centre. Tout en saluant l'initiative du Code et l'approche participative qui a permis de le concrétiser, les participant/es aux travaux encouragent le renouvellement de telles expériences pour l'élaboration des prochains textes touchant au domaine carcéral.

A présent, le projet de code validé par les parties prenantes aux assises sera transmis au Ministère de la Justice, l'idée étant de passer à l'étape de sa validation à ce niveau également et sa publication sous la forme d'un décret présidentiel. L'aboutissement de ce processus permettra au Cameroun d'harmoniser le fonctionnement de son régime carcéral tant en ce qui concerne la sauvegarde de la dignité des personnes détenues, qu'en ce qui concerne les rapports de l'Administration Pénitentiaire avec les autres maillons de la chaîne judiciaire, administrative et civile.

Une telle avancée ne restera pas sans suite, car certains partenaires se sont engagés à soutenir le gouvernement dans la campagne de vulgarisation dudit texte. Ainsi, le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie a d'ores et déjà manifesté son intention d'assurer la multiplication du code de conduite une fois le décret promulgué par le Président de la République. Un tel soutien souligne une fois de plus la détermination du système des Nations Unies à appuyer les efforts des pays pour la consolidation d'appareils judiciaires et répressifs qui intègrent les valeurs d'humanité et de respect de la dignité qui caractérisent les droits de l'homme.



Un dialogue national sur la question lié au travail domestique s'est tenu à Yaoundé



© CNUDHD

Cette journée de réflexion a permis aux différents acteurs/trices d'échanger sur la législation internationale et nationale liée au travail domestique et à la traite des personnes, et surtout d'identifier les problèmes posés par ces pratiques et d'être édifiés sur les réponses qui y sont apportées, tant par le Gouvernement que par les Organisations de la société civile.

Yaoundé – Le dialogue national du 4 février 2013 sur la traite des personnes lié au travail domestique a connu la participation de 44 acteurs, et a servi comme la suite de l'atelier régional de lutte contre la traite des personnes en Afrique centrale selon une approche basée sur les droits de l'homme organisé par le CNUDHD-AC à Yaoundé, Cameroun en janvier 2012. Cette activité avait permis le lancement par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme du Commentaire sur les Principes et Directives concernant les droits de l'homme et la traite des personnes. Elle avait également permis au participant/es d'être sensibilisés sur les quinze Principes et Directives sur la traite des êtres humains dans la formulation de politiques et stratégies de lutte contre le phénomène dans la sous-région, d'identifier des bonnes pratiques en matière de lutte contre la traite des personnes selon une approche basée sur les droits de l'homme au niveau sous régional et enfin de formuler des recommandations pour la mise en œuvre de l'accord multilatéral et de son plan d'action conclus entre la CEDEAO et la CEEAC pour lutter contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. L'activité du 4 février est donc venu renforcer ces acquis autant qu'il a permis un suivi au niveau national des actions amorcées au niveau sous régional.

Elle a été organisée par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale et ses partenaires internationaux et nationaux que sont l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), les Ministères de la Promotion de la Femme et de la Famille, du Travail et de la Sécurité Sociale, des Affaires Sociales, et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Au-delà des exposés présentés par les différent/es intervenant/es, ce dialogue a eu la particularité de permettre aux participant/es de suivre les témoignages vivants de deux victimes de la traite des personnes et des abus liés au travail domestique, respectivement, ce qui leur a permis de se faire une idée de la réalité de ces phénomènes et de ses conséquences.

Les débats tout au long des échanges ont abouti à l'adoption de recommandations pertinentes adressées au Gouvernement, aux institutions internationales telles que le Centre, le Bureau International du Travail (BIT) et l'OIM, à la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, aux Organisations de la Société civile et aux Organisations syndicales des travailleurs domestiques (voir page 3).

Les droits de l'homme au programme de la deuxième édition du stage de perfectionnement en maintien de la paix des forces armées camerounaises

A l'invitation de L'Ecole Militaire Inter-Armées du Cameroun, le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale a animé un module sur les droits de l'homme lors de la deuxième édition du stage de perfectionnement en maintien de la paix des forces armées camerounaises. Le module qui portait sur l'introduction aux droits de l'homme est intervenue le 12 février et a permis aux 13 participants issus de différents corps de l'armée (air, terre et mer) de comprendre les aspects de leur travail liés aux droits de l'homme.

Cette invitation fut le résultat d'une audience accordée par le chef de Bureau du Centre Monsieur Robert Kotchani au Lieutenant-Colonel Nzameyo Mba Richard - Chef de la Division du Perfectionnement à l'Ecole Inter-Armées du Cameroun, durant laquelle les deux hommes ont convenu de la nécessité d'introduire des modules sur les droits de l'homme dans cet important programme de formation qui fait déjà l'objet d'enrichissements avec l'insertion de nouveaux modules tels que le Droit international des réfugiés, le rôle du HCR et du CICR.

La première édition en 2011 a permis à cette institution de poser les bases de ce stage de formation qui s'étend sur 45 jours.

Les recommandations du dialogue national

Recommandations en vue d'une meilleure protection des travailleurs domestiques au Cameroun

N°	Recommandations	Mise en œuvre
1	Revisiter le décret N° 76/162 du 22 avril 1974 fixant les conditions générales d'emploi des domestiques et employés de maison en vue de l'adapter au contexte socio-économique actuel	MINTSS, partenaires institutionnels et sociaux
2	Intégrer les dispositions pertinentes de ce décret dans la loi de 1992 portant Code du travail, dans le cadre de son processus de révision et/ ou plaider pour l'adoption d'une loi spécifique traitant de la question du travail domestique au Cameroun	MINTSS, partenaires institutionnels et sociaux
3	Plaider pour la ratification de la convention N° 189 de l'OIT de 2011 concernant le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques	Tous les acteurs du Dialogue National
4	Sensibiliser les travailleurs domestiques sur leurs devoirs et droits humains y compris leur droit au travail	Organisations de la Société Civile, syndicats, CNDHL
5	Renforcer les capacités de tous les acteurs de prise en charge à la promotion et la protection des droits des travailleurs domestiques	BIT, OIM, CNUDHD, MINAS, MINTSS, Société civile
6	Poursuivre la sensibilisation de l'opinion publique sur l'importance du contrat de travail négocié et écrit de même que la nécessité de l'immatriculation des travailleurs domestiques à la CNPS	CNPS, organisations syndicales, Société civile
7	Œuvrer pour la négociation d'une convention collective sur le travail domestique	MINREX, MINTSS et partenaires sociaux et institutionnels
8	Poursuivre les efforts pour encourager l'affiliation des employeurs du secteur du travail domestique à la CNPS	CNPS, organisations syndicales, Société civile
9	Multiplier et diversifier les offres de formation à l'endroit des travailleurs pour leur permettre d'avoir un meilleur plan de carrière	MINEFOP
10	Encourager les travailleurs domestiques à créer des organisations syndicales	Travailleurs domestiques et organisations syndicales, organisations d'appui aux travailleurs domestiques
11	Renforcer les capacités des acteurs institutionnels sur les textes internationaux et nationaux régissant les questions de l'emploi domestique	BIT, CNUDHD, CNDHL, Société civile
En vue d'une lutte efficace contre le phénomène de la traite des personnes au Cameroun		
12	Œuvrer pour la finalisation et la validation de l'avant-projet de code de protection de l'enfant	MINAS, MINJUSTICE, CNDHL, Société civile, UNICEF
13	Renforcer les capacités des forces de police des frontières sur les questions de traite des personnes	MINAS, MINJUSTICE, CNDHL, Société civile, UNICEF
14	Œuvrer pour la création des postes mixtes dans les frontières pour un meilleur contrôle des migrations surtout lorsque les enfants sont concernés	MINAS, MINJUSTICE, CNDHL, Société civile, UNICEF
15	Renforcer la mise en place d'une ligne verte relative à la traite des personnes au MINAS	MINAS, MINATD, MINCOM
16	Elaborer un recueil des textes juridiques de protection et de promotion des personnes socialement vulnérables, notamment celles victimes de traite, de trafic et d'exploitation (enfants)	MINAS
17	Poursuivre une sensibilisation large sur la traite à l'intention des familles, des écoles	CNDHL, Société civile, CNUDHD, MINPROF, MINCOM
18	renforcer la coopération entre les acteurs intervenant dans la chaîne de prise en charge du phénomène de la traite au Cameroun, notamment les OSC travaillant sur le terrain	MINAS
19	Vulgariser au Cameroun les textes sur la traite et engager un plaidoyer pour leur application	MINJUSTICE, CNDHL, BIT, Société civile,
20	Localiser les activités de renforcement des capacités des acteurs de prise en charge et de sensibilisation du public, dans les zones où le phénomène de la traite se pose avec acuité	CNDHL, Société civile
21	Validation du Plan d'Action du MINAS contre la traite des personnes	MINAS, MINJUSTICE, MINREX, UNICEF, BIT

CARO holds training and Human Rights Education activities in Sao Tome & Príncipe



Participants attending the human rights and the Rule of Law training came from different security corps including national police, customs, fiscal department and prison administration.

Yaoundé – CARO, in partnership with UNDP and the Ministry for Justice of The Democratic Republic of Sao Tome and Principe, conducted a four day programme between 14 and 17 January 2013 in the capital, Sao Tome.

The programme included a half-day Workshop on 14 January at the Ministry for Foreign Affairs with the Inter-ministerial Human Rights Commission, which is composed of civil servants from various ministries, on the implementation of the Universal Periodic Review recommendations, following the 10th session in January 2011. Presentations were conducted on the international and regional human rights mechanisms and instruments. This was followed by a discussion on the strategy for the implementation of the recommendations in time for the next review in 2015.

CARO also organized a two day workshop at the UN building on 15 and 16 January on human rights and the Rule of Law with a focus on gender for the national police force and prison officers of Sao Tome and Principe. The workshop was attended by 31 participants who were equally divided between national police officers, customs officials,

fiscal officials and prison guards. Presentations were conducted on human rights during arrest and detention and international and regional instruments; and also human rights and national legislation focussing on the newly adopted Penal Code in Sao Tome and Principe.

In addition, an educational talk on human rights was conducted for 150 pupils aged between 15 and 20 at the Liceu Nacional de São Tomé high school in the capital on 17 January. Two main activities took place including a presentation on human rights and the Universal Declaration on Human Rights and a quiz on human rights and the United Nations.

The various programmes aimed at different sectors of society in Sao Tome and Principe were actively supported by the Government contributing to CARO's aim of placing promotion of human rights high on the country's agenda. CARO will conduct further activities in Sao Tome and Principe in the shape of technical assistance aimed at the creation of a National Human Rights Institution in Sao Tome and Principe.

Justice Transitionnelle: la troisième conférence en préparation

Yaoundé - La troisième Conférence régionale sur la justice transitionnelle intitulée *Pour une meilleure efficacité des processus de justice transitionnelle : Penser des stratégies au plus près des réalités locales*, sera organisée à l'Hôtel Mont Fébé de Yaoundé, du 22 au 24 avril 2013 en partenariat avec le Département fédéral des affaires étrangères suisse et le Ministère français des Affaires Étrangères.

La Conférence a pour finalité de renforcer la communauté de pratique en Afrique francophone et de soutenir ses efforts dans la mise en œuvre de stratégies de justice transitionnelle. Elle réunira environ 50 praticiens et décideurs (gouvernementaux et non gouvernementaux) de pays d'Afrique francophone actuellement engagés dans l'élaboration (ou la mise en place) de processus de justice transitionnelle : Burundi, Cote d'Ivoire, Guinée, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Tchad. La Conférence verra également la participation d'experts internationaux, en particulier celle du Rapporteur Spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, M. Pablo de Greiff.

La Conférence se déroulera en français sur trois jours et sera articulée autour d'exposés, de discussions en plénière et de travaux de groupes. La diversité des profils (société civile, représentants du gouvernement et experts académiques) permettra un échange fertile entre participants.

Cette conférence fait suite au deux premières conférences sur la justice transitionnelle organisées en 2006 et 2009 à Yaoundé, sous le haut patronage du Ministère de la Justice du Cameroun et dont les actes sont disponibles sur le site du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale.

Actes de la Conférence de 2006 : <http://www.cnudhd.org/rapportjustice.pdf>

Actes de la Conférence de 2009 : http://www.cnudhd.org/Actes2Conf_Justice_transit.pdf

More action needed to ensure the corporate responsibility to respect human rights



Yaoundé – The United Nations framework on business and human rights has laid down a set of principles guiding the protection and respect of human rights by governments and business enterprises, but the realities on the ground especially in emerging economies show that a lot still needs to be done to ensure not only that enterprises take appropriate measures towards respecting human rights, but also that the government lives up to its duty to protect human rights violations by enterprises.

A group of journalists attending an information session on the United Nations framework on business and human rights in Yaoundé, Cameroon noted that the framework was a key milestone in recalling the state duty to protect and the corporate responsibility to respect human rights, but regretted that this instrument lacked the needed vulgarization to inform a wider public and consequently pre-empt systematic human rights infringements by enterprises. A number of journalists taking part in this information session were exploring the content of the framework or getting adequate explanations on related principles for the first time, however they could immediately figure out several areas where enterprises have regularly failed in their responsibility to respect human rights. Fingers pointed mostly at multinational mining and energy development corporations operating in the country.

In a series of recommendations adopted at the end of this session, the journalists laid emphasis on growing general awareness on the provisions of the framework and its relation with fundamental human rights principles inherent in core international human rights treaties, the need to organize media slots to educate the population and civil society organizations on the provisions of the framework, the responsibility to investigate alleged abuses by enterprises and to denounce wrongdoing where

appropriate, and lastly, the need to play a watchdog role with respect to the state duty to protect human rights.

The journalists also requested the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa which co-organised the information session with the Cameroon National Commission on Human Rights and Freedoms to organize another intensive session to enable them better understand the framework. Adequate knowledge on the framework they emphasized, will guide them in several investigations concerning questionable land leasing contracts, abuse of labor rights as well as the impact of mining and structural projects on several local and indigenous communities in Cameroon.

The information session coupled with the annual briefing of media partners on the activities of United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa, shared 2012 achievements and announced plans for 2013. The session equally presented an overview of the human rights situation in the sub region which despite some progress in the past year, still remained pre-occupying with new and challenging conflicts emerging in some countries and threatening the general realization of fundamental human rights. The Centre however remained upbeat that given the willingness of some Governments of the sub region to examine possible avenues for advancing the course of human rights, progress will be made in consolidating 2012 achievements and in opening up new avenues for greater cooperation in the realization of human rights in 2013.

UNCHRD

Brefs

Les Officiers de Police et de Gendarmerie sensibilisés sur les droits de l'homme au Gabon et au Congo

A Libreville (5-6 mars 2013) comme à Brazzaville (14-15 mars 2013), ils étaient environ une quarantaine à prendre part à cette première session de formation sur les droits de l'homme et l'état de droit en matière d'enquête, d'arrestation, de détention, de migration, de prévention et de lutte contre la traite des personnes. Pendant deux jours, il a été question de renforcer les connaissances des participant/es en droits de l'homme d'une façon générale y compris sur l'interdiction formelle de recours à la torture et sur les principes de gestion des flux migratoires selon une approche basée sur les droits de l'homme. La formation a aussi permis de familiariser les participant/es aux modalités de coopération avec les structures étatiques aussi bien qu'avec d'autres partenaires comme les Institutions Nationales des Droits de l'Homme, les agences des Nations Unies et autres, qui peuvent et doivent les aider dans leur travail quotidien.

Organisés par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la Démocratie en Afrique centrale, respectivement en partenariat avec les Ministères chargés de la justice et des droits humains ainsi que les INDH des deux Etats ces ateliers ont connu une forte implication des participant/es qui y ont vu une occasion d'exprimer certaines de leurs frustrations notamment en matière de dotation de matériel adéquat pour le travail et des relations pas toujours harmonieuses avec les autres maillons de la chaîne d'administration de la justice (prisons, magistrats et avocats). Au Gabon comme au Congo, de hautes autorités ont pris la mesure de ces contraintes et ont apporté des clarifications relativement à certaines d'entre elles et promis d'œuvrer à davantage d'harmonie entre les différents acteurs concernés en vue d'un plus grand respect des droits de l'homme par la police et la gendarmerie.